

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CESSON ET VERT SAINT DENIS**

DATE DE CONVOCATION

07 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du comité syndical de la Maison des Sports et de la Culture sous la présidence de M LEBRUN.

Étaient présents : MM. Heestermans, Lebrun, Benyachou, Valérius et Mmes Amrane, Dupriez, Fayat et Meister,

DATE D’AFFICHAGE

08 JANVIER 2020

Absents excusés : M. Demarquay et Mme Verrier

Pouvoirs : Mme Verrier à M. Valérius

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice * 10 *
Présents * 8 *
Votants * 9 *

Secrétaire de séance : Mme Amrane

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, **le comité syndical à l’unanimité** :

- **décide à compter du 1^{er} janvier 2020** de fixer le tarif des stages comme suit :

OBJET :
**STAGES
TARIFS APPLICABLES
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020**

Stages sans prestations extérieures à la ½ journée Tarif 1	30 € / semaine
Stages avec activités spécifiques à la ½ journée Tarif 2 (danse, arts visuels, cirque)	50 € / semaine
Stages avec activités nécessitant un encadrement spécifique à la ½ journée Tarif 3 (équitation, canoë, langues étrangères...)	80 € / semaine
Stages multi activités en journée entière Tarif 4	90 € / semaine

L’ensemble de ces tarifs sera majoré de 20 euros pour les enfants extérieurs aux deux communes.

- **dit** que les crédits seront inscrits sur le budget de l’exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
A Vert Saint Denis, le 14 janvier 2020
Le Président,
Robert Lebrun


**Syndicat
Intercommunal
Cesson et Vert-Saint-Denis**